



Réunion sur la réforme du permis de conduire du 1^{er} septembre 2008

Participants : administration, organisations syndicales IPCSR et organisations syndicales professionnelles « auto école »

Actualités – IPCSR - DPCSR :

Des réunions de concertation, orchestrées par la DSCR, se sont tenues durant l'été à un rythme intensif.

Etaient présentes les 3 organisations syndicales représentatives, FO, CGT, CFDT, ainsi que les représentants des organisations professionnelles de l'enseignement de la conduite, des auto-écoles associatives, des assurances, du conseil national des missions locales, de l'administration : DSCR-MEEDDAT, Ministère de l'Intérieur, de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports.

Nomination : Conseil des Ministres du 11 juillet 2008.

Mme Michèle Merli a été nommée Déléguée interministérielle de la Sécurité Routière et Directrice à la Sécurité et Circulation routières, en remplacement de Mme Cécile Petit. Cette dernière nous avait affirmé récemment, rester jusqu'au bout de la réforme en cours.

La CFDT a immédiatement demandé à être reçue par Mme Merli.

Les temps forts :

- *Label* : de nombreux intervenants désirent un conventionnement, une labellisation des établissements de la conduite qui seraient demandeurs, en contre partie du respect d'un cahier des charges pré-établi avec l'Etat et de contrôles qui pourraient en partie être effectués par les IPCSR, dans l'éventualité où il n'y aurait plus de problème de places d'examen.

- *Contrôles pédagogiques* : dans l'état actuel, les 3 syndicats représentatifs déclarent ne plus vouloir faire de contrôles pédagogiques (qui ne sont plus effectués actuellement par manque d'effectifs), car d'une part ils n'ont pas reçu la formation nécessaire en matière de pédagogie (à l'exception des titulaires du BAFM) et d'autre part, ces contrôles sont sources de conflits avec les moniteurs contrôlés.

Il conviendrait donc de revenir à des contrôles plus administratifs et bien définis, et dans la mesure où les IPCSR ne sont pas aussi les examinateurs des mêmes auto-écoles contrôlées.

Concernant le contrôle pédagogique pur, la CFDT fait remarquer qu'elle n'y est pas opposée si l'administration envisage une formation conséquente pour les IPCSR, de niveau au moins égal à l'actuel BAFM pour les moniteurs, et dans les conditions préalablement citées.

- *Continuum éducatif* : souhait unanime d'une éducation à la sécurité routière appropriée, dès le plus jeune âge, avec la création d'un livret de suivi, d'un renforcement de la conduite accompagnée, d'une formation post permis obligatoire, avec au moins un retour vers l'établissement de formation.

- *ETG* : La représentante du ministère de l'Éducation Nationale nous fait part du refus catégorique de la part de son ministère, de prendre en charge la partie formation et examen théorique.

- *Centres ETG* : La DSCR s'interroge sur le bien-fondé de la grande dispersion géographique actuelle des centres ETG, d'autant que 313 sur 574 ont moins d'une séance par mois.

La CFDT rappelle qu'elle a demandé à la DGPA, dans le cadre du groupe de travail sur l'amélioration des conditions de travail des IPCSR en marge du CCHS, de faire une étude sur l'état matériel de ces centres d'examens théoriques.

Dans le cas où tous ces centres seraient maintenus, il faudrait qu'ils soient tous rapidement équipés car la politique de proximité ne peut se faire au détriment des conditions de travail des agents.

- *Dématérialisation du dossier d'inscription* :

Unanimité des participants pour dématérialiser le dossier 02 et le rendre plus accessible par l'informatique. La DSCR s'engage à aller dans ce sens mais dit rencontrer des difficultés par rapport au Ministère de l'Intérieur. Celui-ci confirme, car pour l'instant le fichier des permis de conduire doit rester hermétique. Un système informatique différent devra probablement être recherché en lien avec les préfetures, mais cela risque de prendre plusieurs années.

La CFDT rappelle qu'elle revendique depuis plusieurs années le fait que les IPCSR ne devraient plus vérifier la recevabilité des dossiers 02, que toutes ces vérifications devraient être faites en amont et que seule la vérification de l'identité devrait être maintenue.

Le refus d'examiner, à cause des formalités administratives, augmente les files d'attente et est trop souvent mal vécu par les candidats et les moniteurs et cela est donc générateur de conflits.

La CFDT s'oppose au retour du timbre fiscal proposé par certains représentants des établissements de la conduite. Les examens doivent rester gratuits.

- Financement du permis de conduire :

Actuellement les filières de financement partiel ou total, sont diverses et mal connues. La DGEFP se propose de les recenser et de les lister.

Pour la CFDT, il est essentiel que le public concerné sache à qui s'adresser.

Le permis à 1 euro a ses limites. Outre l'effet d'annonce, le constat est sans appel, il ne permet pas l'accès à la conduite des plus défavorisés (caution, endettement important en cas de dépassement du nombre d'heures) et ne résout pas le problème dans sa globalité, d'achat du véhicule et du carburant, de la cotisation d'assurance, etc...

Les auto-écoles associatives semblent être actuellement une des meilleures solutions aux personnes en grandes difficultés financières. Elles ne concurrencent pas les AE classiques, puisque de toute façon ces personnes n'auraient pas les moyens d'engager une formation autrement. Le représentant du FAR fait remarquer que la répartition géographique est inégale sur le territoire français et ces associations encore trop peu nombreuses. Un meilleur maillage est donc souhaité.

- Groupe lourd :

Les 3 organisations syndicales représentatives, SNICA-FO, CGT, CFDT, font une déclaration commune pour dénoncer le projet d'externalisation du groupe lourd vers un opérateur spécifique privé et réaffirment leur opposition contre tout projet d'externalisation de tout examen du permis de conduire vers une agence privée ou un établissement public (cf. la déclaration du 27/08).

Elles restent pour entendre les positions de chacun, mais refusent de participer au débat.

A l'exception de l'UNIC qui souhaite voir disparaître l'examen du permis de conduire pour le groupe Lourd et le remplacer par une attestation de fin de stage, tous **les syndicats des enseignants de la conduite** s'accordent à dire que le permis lourd actuel est la chose qui fonctionne le mieux et qu'ils en **refusent l'externalisation**.

La DSCR reconnaît avoir peu de problèmes de délais dans ce genre de permis.

L'AFPA et l'AFT-IFTIM ne sont pas opposés à l'externalisation.

- Structures du service :

La CFDT reste très attachée à la gestion déconcentrée des services du permis de conduire au niveau du département (DDE, DDEA, futures DDT).

Cette gestion de proximité semble la mieux adaptée pour répondre aux besoins de la population et des agents.

Globalement, là où les moyens et les volontés ont été mis, le bilan est plutôt positif.

- Procédure d'évaluation :

La DCSR rappelle le vœu du gouvernement de voir le pourcentage de réussite aux examens du permis de conduire sensiblement augmenter.

Elle souhaiterait que les organisations syndicales des IPCSR fassent des propositions concernant les changements possibles à apporter à la procédure d'évaluation.

La CFDT déclare refuser toutes mesures qui iraient vers une baisse du niveau du permis de conduire.

Pour elle, l'augmentation du taux de réussite passe avant tout par une formation de meilleure qualité et puisqu'il n'est pas à l'ordre du jour d'augmenter le coût de la formation, donc le nombre d'heures, il faudra en revoir le contenu.

Concernant la procédure d'évaluation, la CFDT souhaite une réflexion profonde sur le sujet.

C'est à la DSCR de créer un groupe de travail sur l'évaluation qui puisse en définir une nouvelle procédure et la CFDT est prête à y participer.

Pour la CFDT, l'examen doit être repensé totalement. Il doit s'agir d'une expertise complète des aptitudes du candidat à la conduite et le résultat final doit être obtenu par rapport à la totalité de la prestation et non suivant une grille qui s'apparente plus au relevé de fautes.

Il faut rendre à l'inspecteur toute sa dimension d'expert et lui permettre de sortir du cadre rigide actuel.

Les réunions continuent, elles ont déjà été programmées jusqu'au 09 octobre.

Mme Merli nous a informé qu'elle avait obtenu des délais supplémentaires de la part du gouvernement ; la date butoir initiale étant le 15 octobre.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces réunions de concertation.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Nous restons à votre écoute.

L'équipe nationale du réseau ER.